

Aides au logement. Un immeuble construit en 1900 remis à neuf



« Ce n'est plus mon projet, c'est leur avenir », affirme Alain Péjouan, architecte.

Déclarée en état d'insalubrité, une copropriété située rue Villeneuve, a été complètement rénovée. Un travail d'orfèvre, d'une durée de cinq ans, réalisé à l'initiative de Morlaix communauté dans le cadre de son programme d'amélioration de l'habitat.

Il y a huit ans, Cécile Le Borgne a acheté son logement, situé 40, rue Villeneuve, dans une copropriété comprenant quatre appartements. Ce qu'elle ne savait pas, c'est que l'immeuble était vétuste. Les réseaux de distribution (eau, gaz, électricité) n'étaient pas aux normes. Outre l'amiante, la mэрule, un champignon s'attaquant au bois, s'était développée dans le bâtiment. Les façades extérieures et les cheminées étaient aussi en très mauvais état. Le bâtiment, datant du XIXe siècle, était inhabitable.

Les copropriétaires ont alors été sollicités, en 2012, par Morlaix communauté, via son Programme local de l'habitat 2014-2019

Dans le cadre de ce plan d'aide aux copropriétés, la communauté a missionné les organismes Soliha (Solidaires pour l'habitat), pour l'accompagnement technique, social et financier des copropriétaires, et l'Adil (Association départementale d'information sur le logement), pour les démarches juridiques, notamment pour créer un syndicat. C'est d'ailleurs lui, une fois constitué, qui a nommé l'architecte du projet de rénovation : Alain Péjouan.

Un budget de 198.000 €

Le budget s'élève à 198.000€. Avec 50 % couverts par l'Anah (Agence nationale de l'habitat), 15 % par Morlaix communauté et le reste par les copropriétaires, soit 20.000 € par appartement. « On ne doit pas imposer quoi que ce soit aux habitants de l'immeuble. Les escaliers, par exemple, sont tout neufs mais ils sont une copie identique de ceux d'origine », précise l'architecte. Les travaux, entamés en 2015, s'achèveront bientôt. Reste à réaliser, notamment, la sécurisation de la passerelle en béton de la cour intérieure. Bien que l'immeuble ait été complètement rénové, les équipes qui ont travaillé dessus ont pris soin de garder l'esprit architectural. Alain Péjouan le dit : « Les pierres de granit ont été préservées. On a respecté le cadre d'origine en le remettant au goût du jour ». L'immeuble de la rue Villeneuve n'est pas le seul à avoir bénéficié de ce programme qui prévoit de requalifier quatorze copropriétés (environ 144 logements) sur le territoire de Morlaix communauté. Depuis 2014, 111 logements ont été requalifiés pour 2.809.275 € de travaux, subventionnés par l'Anah, la ville de Morlaix et Morlaix communauté.

À noter Un conseiller juriste de l'Adil animera une formation intitulée « Pour tout savoir sur la copropriété », le vendredi 23 juin, de 14 h à 17 h 30, à Morlaix communauté. Gratuit. Inscriptions obligatoires au 02.98.15.32.32 ou au 02.98.46.37.38.